TRANSMIS LE 4-05-2022
REÇU LE 4-05-2022
AFFICHÉ LE 03-05-2022
NOTIFIÉ LE 03-05-2022
PUBLIÉ LE 03-05-2022
EXÉCUTOIRE LE 03-05-2022

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE

- 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2022

DÉLIBÉRATION N°11

OBJET : TECHNIQUES – ACCORD-CADRE n°21VO05 – PRESTATIONS DE RECHERCHES D'AMIANTE ET D'HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES (HAP) – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un du mois d'avril à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjoints (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étiennette LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Hervé GALICHET, Sophie FERREIRA, Maryem EL AMRANI, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER-GIRAULT, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Yoan KAJDAN, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Madame la Conseillère Municipale (*) : Françoise MENDY-LASCOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER.

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Bruno DE CARLI : Patrick BOULLÉ
Françoise GONZALEZ : Ginette FIFI-LOYALE
Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO
Stéphane VERNEREY : Henri FERNANDEZ
Valentin BARTECKI : Absent excusé.
Marion WERNER : Frédéric LÉPRON

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Marc SCHWEITZER : Yoan KAJDAN

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Vincent MULOT : Françoise MENDY-LASCOT

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE

Océane USTASE : Florent BATIER.

Secrétaire de séance :

Sabrina FORTUNATO

****

Le **Conseil Municipal, convoqué le 15 avril 2022,** s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : **Sabrina FORTUNATO** a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

****

(*) Par ordre du tableau et par groupe

Ville de Franconville la Garenne (95130)
Direction des Services Techniques

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2022
DÉLIBÉRATION N°11

OBJET : TECHNIQUES – ACCORD-CADRE n°21VO05 – PRESTATIONS DE RECHERCHES D'AMIANTE ET D'HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES (HAP) – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1.

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-12 et L 2121-13,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2194-1, R.2194-2 et suivants,

VU la décision n°21-200 du 31 mai 2021 relative à l'attribution de l'accord-cadre n°21VO05 portant sur des prestations de recherches d'amiante et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) pour un montant maximum annuel de 50 000 € HT,

CONSIDÉRANT l'augmentation du montant des prix unitaires n°6 et n°6.1 du BPU de l'accord-cadre n°21VO05.

CONSIDÉRANT qu'en dépit de cette augmentation, le montant maximum annuel de l'accord-cadre n'est pas modifié,

CONSIDÉRANT qu'à ce titre, il y a lieu d'établir un avenant n°1 à l'accord-cadre, dont le titulaire est la Société BATEXPERT SAS – 4 Rue de l'Ancienne Eglise (91230) MONTGERON,

APRES l'avis de la Commission « Urbanisme / Travaux / Transports / Développement Durable » en date du 11 avril 2022 et de la Commission " Finances/Administration Générale/Santé et Intercommunalité" en date du 12 avril 2022,

ENTENDU l'exposé du rapporteur

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal :

Article 1 : APPROUVE les conclusions de l'avenant n°1 en prenant en compte le nouveau bordereau de prix unitaire du 22 février 2022 portant le montant des prix unitaires à 110€ HT sur les lignes 6 et 6.1, le montant maximum annuel de l'accord-cadre étant à 50 000 € HT (ce dernier n'est pas modifié).

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 avec la Société BATEXPERT SAS – 4 Rue de l'Ancienne Eglise (91230) MONTGERON, y compris toutes décisions d'acceptation et de cession de créance.

Article 3 : DIT que les dépenses relatives à ce marché sont imputées sur la Nature 617 Fonction 845 du budget communal.

Article 4 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 5 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Caractère Exécutoire
Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire

Madame Jeanne Charrière-Bellard
2 3 mai 2022

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville,
Conseiller Régional d'Ile-De-France

MAIRIE de FRANCONVILLE-la-GARENNE (Val d'Oise)

Ville de Franconville-la-Garenne (95130)

A l'unanimité des votants

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Acte à classer

DEL21042022Q11

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-05-02T21-16-02.00 (MI237242499)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20220421-DEL21042022Q11-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : TECHNIQUES - ACCORD-CADRE n.21VO05 - PRESTATIONS DE RECHERCHES D'AMIANTE ET D'HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES (HAP) - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N.1.

Date de décision : 21/04/2022

Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.7. ACCORDS-CADRES

Acte : 11 - TECH - MARCHE 21VO05 - AVENANT 1.PDF **Multicanal :** Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé	Date **02/05/22** à **21:16**	Par **SADEQ Fatiha**
Transmis	Date **02/05/22** à **21:16**	Par **SADEQ Fatiha**
Accusé de réception	Date **02/05/22** à **21:22**	